

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N° 25.06.15.06

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de MKAH,
le 15/06/2025, par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles
par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 36 004628
- Marque : HEXING
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 10.000 imp/kWh
- Rapport TC : 500/5 (A) /Rapport TP : 1.1.1.(V)
- Classe : 0.5S Année : 2021
- Calibre: 3x57.7/100 230V, 1(10)A Fréquence: 50Hz
- Indexes : k1 479453 kWh, k2 56176 kWh, (k1+k2) 535680 kWh, Pmax 59.1 kW

Installé et utilisé par Mr DECTEUR UNIVERSITE.

à l'adresse UCAD (FAYEG)

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

- Fils plomb coupé (s)
Fils inexistant

A2 – Scellés du boitier

- Nr. scellés du boitier
Plombs falsifiés
Autres plombs

243939 C/C 916688

243965 RAZ
252821 couvrele supérieur
TI 212 671

A3 - Capots

- dévissé
ouvert
cassé
percé

A4 – Ecran LCD

- cassé
eteint

A5 - Raccordements

- Bouclage du compteur
Bouclage des TC
Isolation des TP

CONSTATS INTERNES :

- B1 – Circuit du compteur
Carte Mère manipulé

COMMENTAIRES :

Compteur pas bien fixé

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

CLIENT

Protocole d'étalonnage des compteurs de la SENELEC

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 15/04/2025..... à 18H49.....L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N°
36.0046.28..... Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : RECTORAT UNIVERSITE
- Raison Social :
- Adresse : UCAD (FASEG)
- Type de compteur : HXF300
- Compte de contrat :

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° 25.04.15.06..... du 15/04/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

 CONFORME NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESSSENELECLE CLIENT